



## Dossier presse (06.03.2018)

### La situation au Grand-Duché

Le Luxembourg se caractérise par une forte consommation d'antibiotiques en santé humaine et une consommation modérée d'antibiotiques en santé animale.

Les taux de résistance aux antibiotiques au Luxembourg, reportés par EARS-Net, se situent dans la moyenne européenne.

Si aucun mécanisme de gouvernance des activités liées à l'antibiorésistance n'a été mise en place jusqu'à présent, le Luxembourg s'engage cependant depuis de nombreuses années dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques sur le plan national, européen et international.

Sur le plan national, la Direction de la santé mène des campagnes de prévention sur le bon usage des antibiotiques (« Les antibiotiques ne sont pas des bonbons ! ») mais aussi sur l'hygiène des mains au sein des hôpitaux (« Propper Hänn, Sécher Hänn »).

En outre, les données de consommation d'antibiotiques en milieu ambulatoire et hospitalier sont analysées et publiées via un rapport de surveillance qui est mis à disposition du grand public.

Sur le plan européen, la Direction de la santé et les hôpitaux luxembourgeois participent à la journée européenne de lutte contre l'antibiorésistance mais aussi aux réseaux de surveillance de la consommation d'antibiotique (ESAC-net) et d'apparition des résistances (EARS-net) et au groupe de travail de la Commission Européenne traitant du sujet.

Le ministère de l'Agriculture participe au réseau européen de surveillance de la consommation d'antibiotiques dans le milieu vétérinaire (ESVAC-net) et au groupe de travail de la Commission Européenne traitant du sujet. Il a également mis en place plusieurs programmes de surveillance voire d'éradication de maladies au niveau du secteur agricole afin d'augmenter le statut sanitaire des animaux de rente.

Le Grand-Duché participe également à tous les programmes de surveillance sous l'égide du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies infectieuses (ECDC), ainsi qu'aux réunions de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale).

*Communiqué par le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs*